

# GESTION DES EAUX POTABLES ET PLUVIALES

Il existe une multitude de dispositifs qui permettent de préserver et d'économiser notre ressource en eau.

En tant que particuliers, ces dispositifs peuvent prendre la forme d'aides (de l'Etat, de la Région, du Département ou de la Commune), mais il peut également s'agir de petits achats, astuces ou comportements favorables à une utilisation optimale de la ressource. Gérer les eaux pluviales et domestiques représente un enjeu majeur.

Dans cet article, nous allons vous expliquer pourquoi la gestion de ces eaux est importante, comment parvenir à son optimisation et les éventuelles aides financières qu'il est possible d'obtenir en faveur de ce processus.

## ***Eau pluviale***

---

Lorsqu'il pleut, l'eau qui tombe sur : les toits, les terrasses, les allées, les parkings, les rues , les champs, ...etc. doit être **gérée sur place**, c'est-à-dire **retenue, stockée, filtrée, infiltrée ou réutilisée**, pour :

- **Limiter les ruissellements et les risques d'inondations** en période de fortes pluies
- **Soulager les réseaux d'assainissement** souvent saturés
- **Préserver la qualité de l'eau** en évitant les pollutions
- **Favoriser la recharge des nappes phréatiques**
- **Économiser l'eau potable** en récupérant l'eau de pluie

Plusieurs tâches ne nécessitent pas d'eau potable/payante. Les usages **domestiques** de l'eau de pluie autorisés, **sans condition de qualité** sont :

- Nettoyage des sols en intérieur et des surfaces extérieures dont le lavage de véhicules
- Arrosage des jardins potagers
- Arrosage de toitures végétalisées et des espaces verts à l'échelle du bâtiment
- Évacuation des excréta (chasse d'eau)
- Alimentation de fontaines d'eau non potable

L'eau de pluie peut être récupérée par différents moyens.

## Les cuves de récupération d'eau de pluie.

Une **cuve de récupération d'eau de pluie** collecte l'eau tombée sur les toitures (ou autres surfaces imperméables) via les gouttières, pour un stockage temporaire et une réutilisation ultérieure.

Le coût d'un système de récupération d'eau de pluie est très variable car il dépend du volume et du type de stockage des eaux, des usages (arrosage, chasse d'eau etc.) ou des équipements associés, notamment pour le traitement de l'eau (filtres, pompe, compteurs, canalisation etc.).

**Coût** : ~100 à 500€ HT pour un système simple avec cuve aérienne et usages extérieurs (arrosages, lavage) ou ~2000 à 6000€ HT pour un système complexe avec cuve enterrée et réseau séparatifs pour usages extérieurs et intérieurs (chasse d'eau)

**Aide locale :**

**Récup'Eau76** (Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie) est une aide financière pour acheter des systèmes de récupération d'eau de pluie. Le département finance la récupération d'eau de pluie **jusqu'à 150€** (cuve aérienne) ou **1000€** (cuve enterrée) sous conditions de ressources. Elle s'adresse à tous les propriétaires résidant à la Seine-Maritime.

<https://www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/recupeau76/>

**Aides nationales :**

- **TVA à taux réduit de 10 %** : Applicable sur la main-d'œuvre et les matériaux, sous condition que le logement soit achevé depuis plus de 2 ans.
- **Subvention de l'ANAH** : Jusqu'à 55 % du coût total, sous condition de ressources.

Solution	Financement Maximum possible
<b>Réduction de la facture d'eau et économie sur les produits d'entretien</b>	100% en dix ans
<b>Taux de TVA réduit à 10%</b>	Réduction de 10% sur l'achat et l'installation
<b>Subvention ANAH</b>	Jusqu'à 55% du coût d'installation
<b>Subventions régionales ou communales</b>	Variable selon les régions et communes (jusqu'à 50%)
<b>Aides des Agences de l'Eau</b>	Variable selon les agences, jusqu'à 50% du coût
<b>Subventions pour les entreprises et industries</b>	Jusqu'à 50% du coût pour les entreprises et industries

## La Toiture végétalisée

La végétalisation des toitures est une solution pour stocker l'eau de pluie et réduire le débit d'eau rejeté par la toiture dans le sol ou les réseaux.

Elle peut également :

- Contribuer à l'isolation thermique et phonique du bâti
- Améliorer la qualité de l'air en ville
- Réduire les îlots de chaleur
- Créer un espace de biodiversité et de convivialité

**Coût :** Le coût varie selon le type de végétalisation mise en place (espèce de plantes, épaisseur de substrats etc...), la faisabilité, l'impact, l'entretien, ...etc.

**Aides locales :** Pour les projets situés dans le bassin Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau propose :

- **Études de conception :** prise en charge à **50 %**.
- **Travaux de végétalisation :** jusqu'à **80 %** du montant des travaux, avec un plafond de **100 €/m<sup>2</sup>**.

[Sénova Copropriétés](#)

**Aides nationales :**

**MaPrimeRénov' et Éco-PTZ :** Bien que principalement axées sur la performance énergétique, ces aides peuvent être mobilisées si la toiture végétalisée s'inscrit dans un projet global de rénovation énergétique.

Les travaux de rénovation énergétique, y compris l'installation de toitures végétalisées, peuvent bénéficier d'une **TVA réduite à 5,5 %**, sous réserve que les matériaux utilisés soient éligibles et que les travaux soient réalisés par un professionnel certifié RGE.

## Déconnexion des toitures

**Empêcher que les eaux de pluie qui tombent sur un toit ne soient directement envoyées dans les réseaux d'assainissement** (tout-à-l'égout ou pluvial).

À la place, **ces eaux sont gérées localement** : elles sont **stockées, infiltrées ou réutilisées sur la parcelle**.

La déconnexion des toitures des réseaux est possible si l'infiltration à la parcelle est suffisante pour évacuer l'ensemble des eaux de toiture :

- Vérification de la **perméabilité des sols** : **Etude de perméabilité du sol** : ~500 et 1500€ HT
- Couplage avec un ou plusieurs **aménagements d'infiltration**

Aménagements d'infiltration :

A part les toitures végétalisées et les cuves de récupération, il existe d'autres aménagements.

Exemples d'aménagement courants permettant l'infiltration des eaux de pluie à parcelle :

## Déconnexion 'simple' d'une gouttière

Détourner la gouttière de son raccordement au tout-à-l'égout pour que l'eau ruisselle dans un jardin, une noue, ou une cuve.

**Coût :** ~50 à 200€ HT

**Aides :** Agences de l'eau (en cas de projet global)

Certaines **collectivités locales** (notamment en zones sensibles aux inondations)

**TVA à 10 %** pour travaux sur logement de +2 ans

## Fossés et noues

Leur but est de recueillir l'eau et la faire **s'infiltrer doucement** dans le sol, souvent en bordure de terrain.

**Coût** : ~ 100 à 300€ HT/m<sup>2</sup>

**Aides** : Subventions de **collectivités locales** ou **syndicats de bassin versant**

**Agence de l'eau** : jusqu'à 80 % (dans les zones prioritaires)

## Tranchées drainantes

Elles évacuent l'eau en excès dans les sols, que ce soit dans les champs agricoles, autour des habitations, ou sur des terrains en pente.

**Coût** : ~150 à 400€ HT/ml

**Aides** : Agences de l'eau Seine-Normandie : Jusqu'à 80 % du coût HT des travaux, notamment dans les zones à risques d'inondation ou en zone urbaine sensible

**TVA à taux réduit (10 %)** : Applicable pour les bâtiments de plus de 2 ans et réalisés par une entreprise

**Aides ANAH ou MaPrimeRénov'** : Rarement mobilisées seules pour ce type de travaux, **mais envisageables dans un projet global de rénovation**

## Revêtements perméables (dans les allées privées)

Utilisation de **pavés drainants**, **graviers stabilisés**, **dalles alvéolaires**, ou enrobés poreux, permettant à l'eau de **s'infiltrer plutôt que ruisseler**.

**Coût** : ~65 à 110€ HT/m<sup>2</sup> (sans compter retrait dallage existant)

## Jardins de pluie (enterrés ou hors-sol)

Zones décaissées et végétalisées recevant les eaux de ruissellement ou de toiture. Constituées de couches de terre, sable, graviers, galets.

**Coût** : ~ 50 à 300 €HT/m<sup>2</sup>

## Mares de pluie, bassins de rétention

Creuser une zone pour stocker temporairement l'eau, qui s'infiltrera ou s'évaporerait. Peut être hors-sol, enterré, sec ou humide.

**Aide du département** :

L'aide « **Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité** » encourage les opérations de création ou de restauration d'éléments paysagers et environnementaux (haies et alignements d'arbres, restauration de mares, création de mares, vergers ou restauration des arbres têtards).

<https://www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/preservation-du-patrimoine-naturel-et-de-la-biodiversite/>

Biodiversité	Energie	Eau potable	Assainissement
Espaces publics	Economies d'eau	Eaux pluviales	Prévention des inondations

**SUBVENTIONS BIODIVERSITÉ**

 <p><b>Haies (particuliers)</b> Création, restauration, diagnostic phytosanitaire, etc <a href="#">Cliquer ici</a></p>	 <p><b>Haies (collectivités)</b> Création, restauration, diagnostic phytosanitaire, etc <a href="#">Cliquer ici</a></p>	 <p><b>Clos masure (particuliers)</b> Haies et/ou mares : création, restauration, etc <a href="#">Cliquer ici</a></p>
		



## Eau potable / domestique

Des investissements plus ou moins importants permettent soit d'optimiser notre ressource en eau, soit de l'économiser.

### Installer des équipements hydro-économiques :

- **Mousseurs/économiseurs d'eau** sur les robinets (30 à 50% d'économie d'eau) (Coût: ~10€ HT)
- **Douchette à faible débit** (brumisateur)(Coût : ~10 à 100€ HT)
- **Chasse d'eau double débit** (Coût : ~60 à 200€ HT)
- **Eco-plaquettes** ou **Sac économiseur d'eau pour réservoir WC (ou placer une brique, bouteille d'eau dans le réservoir)** permet d'économiser jusqu'à 40 % d'eau sans perte d'efficacité de la chasse. (Coût : ~10€ HT)
- **Réducteur de pression** afin de réduire la pression d'eau (+manomètre pour mesurer la pression en sortie de robinet) (Coût : ~10€ HT)
- **Stop-douche** permet d'arrêter le débit le temps de se savonner et au moment de réactiver l'eau, le débit et la température se remettent sur les réglages précédemment paramétrés. (Jusqu'à 50 % d'économie d'eau) (Coût : ~10€ HT)
- **Mitigeur** thermostatique maintient la température constante, sans besoin de laisser couler l'eau ([Mitigeur thermostatique|Salle de bains|GROHE | GROHE](#)) ( Coût : ~50 à 600€ HT)

- **Toilettes sèches** qui n'utilisent pas d'eau. Elles peuvent utiliser de la litière ou des copeaux, ou bien intégrer un système de séparation des urines des excréments, réutilisables pour le compost. (Coût : ~100€ HT (copeaux) à 1000€ HT (séparateurs))
- **Lave-vaisselle** (Coût : ~200 à 800€ HT) et **machine à laver** (Coût : ~200 à 600€ HT) ; équipements électroménagers récents, de plus en plus économiques en eau et en électricité (classe A++ ou plus) par rapport à un appareil daté + certains équipements sont dotés d'une fonction dite « éco » qui a pour objectif de réduire la consommation d'eau et d'électricité du cycle.

Le coût d'un système de récupération d'eau grise est variable et difficile à estimer car il dépend :

- Du volume
- Des usages considérés (intérieurs et/ou extérieurs)
- Du traitement et du contrôle de la qualité de eaux
- Des équipements associés (stockage, filtre, compteurs, ...etc.)

On peut supposer un coût similaire à celui d'un système de récupération d'eau de pluie complexe : ~800 à 7000€ HT

**Aides:**

- Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : Jusqu'à 10 000 €, remboursable sur 10 ans.
- Subventions de l'ANAH : Jusqu'à 50 % du coût, sous condition de ressources.
- Aides des agences de l'eau : Certaines agences proposent des subventions pour la réhabilitation des installations d'ANC.
- Aides des caisses de retraite : Pour les retraités, sous conditions.
- Aides des collectivités locales : Certaines communes et départements offrent des subventions pour les travaux d'ANC

Il existe des systèmes intégrés combinant lave-main et toilettes, permettant d'alimenter directement la chasse d'eau à partir de l'eau grise du lave-main.

## **Comportements**

---

En complément des investissements, de simples astuces ou des comportements à adopter favorisent une utilisation de l'eau domestique efficace !

### **À la maison : gestes quotidiens :**

- **Couper l'eau pendant le brossage des dents ou le savonnage.**
- **Ne pas systématiquement tirer la chasse d'eau.**
- **Privilégier les douches courtes** (5 min max) plutôt que les bains (économie de 120L environ).
- **Préférer le lave-vaisselle plutôt que laver la vaisselle à la main.**
- **Utiliser le lave-vaisselle et le lave-linge à pleine charge**, pour optimiser les lavages et donc l'utilisation de l'eau nécessaire.
- **Recycler l'eau de cuisson (Ex : des pâtes ou légumes)** pour arroser les plantes (après refroidissement).

### Dans le jardin / à l'extérieur :

- **Arroser tôt le matin ou tard le soir** pour limiter l'évaporation.
- **Planter des espèces locales ou peu gourmandes en eau** (plantes méditerranéennes, couvre-sols, etc.).
- **Pailler les sols** pour garder l'humidité et limiter l'arrosage.
- **Utiliser un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage, ou utiliser un seau pour laver la voiture** ou nettoyer des surfaces.
- **(Si possible, préférer laver la voiture dans une station de lavage : plus chère mais gain de temps, plus efficace, moins d'eau utilisée et traitement obligatoire par la station)**
- **Installer un récupérateur d'eau de pluie** pour arroser jardin, plantes, ou nettoyer.
- **Mettre en place un système d'arrosage goutte-à-goutte** : plus précis et économe.
- **Lavage des surfaces à sec**
- **Ne pas remplir systématiquement la piscine.**
- **Recycler les eaux grises** (eaux de lavabo, douche) pour le nettoyage ou l'arrosage (avec système adapté et autorisé).

A la marge, il est bon d'inciter les individus à consommer de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille. Pour plusieurs raisons :

- **Budgétaire** : L'eau en bouteille est entre 33 et 245 fois plus chère que l'eau du robinet.
- **Sanitaire** : L'eau en bouteille n'est pas nécessairement meilleure pour la santé que l'eau du robinet ; elle pourrait même être néfaste pour la santé (Présence de microplastiques). Paradoxalement, du fait que certaines eaux soient trop minéralisées, elles ne conviennent pas pour une consommation quotidienne.
- **Environnementale** : Pour fabriquer de l'eau en bouteille et la transporter, de la pollution est générée et une multitude de ressources sont mobilisées, dont de l'eau. Privilégier l'eau du robinet permet de réduire la pollution plastique, les émissions de CO2 liées à l'embouteillage ainsi qu'au transport et d'économiser nos ressources naturelles.

[Ressources en eau : perception et consommation des Français. Résultats d'enquête. - Temis - Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer](#)

[Eau en bouteille plastique : une aberration sanitaire et environnementale | Zero Waste France](#)

On peut adopter de **bonnes habitudes** un peu plus **générales** :

1. **Sensibiliser les enfants et l'entourage sur l'importance de l'eau, notamment potable.**
2. **Relever régulièrement son compteur** pour contrôler la consommation et détecter d'éventuelles fuites.
3. **Se chronométrer sur les temps de douche et de brossage de dents.**
4. **Utiliser des produits ménagers écologiques** pour ne pas polluer l'eau que l'on rejette.

**Assainissement non collectif – Particuliers – Études préalables et travaux.** Ce dispositif départemental permet d'accorder une aide directe aux propriétaires particuliers, sous conditions de ressources, pour les investissements nécessaires à l'amélioration des installations d'assainissement non collectif en préservant les milieux naturels et la ressource en eau.

[Assainissement non collectif – Particuliers – Études préalables et travaux – Département de la Seine-Maritime](#)